

Saint-Didier-sur-Beaujeu

An aerial photograph of the village of Saint-Didier-sur-Beaujeu, nestled in a valley. The village features a prominent church with a tall spire and several stone buildings. The surrounding landscape is characterized by rolling green hills, some with patches of brown soil, and dense forests on the higher slopes. The sky is bright with some light clouds.

Bulletin d'informations municipales 2019 - 2020

N°30 Réalisé par la commission Communication

Sommaire

Le mot du maire	Pages 3 à 4
Présentation du nouveau conseil municipal	Page 5
Organisation du conseil municipal	Pages 6 à 7
Le budget communal	Page 8
Travaux communaux	Pages 9 à 12
Fleurissement	Page 13
L'école	Pages 14 à 15
La cantine	Page 16
Les Amis de Saint-Didier	Page 17
L'Accueil de jour	Page 18
Le Sybémol	Page 19
L'ADMR	Page 20
L'AIASAD	Page 21
Le covid 19	Pages 22 à 23
Infos utiles	Pages 24 à 31
Informations administratives	Pages 32 à 33
Permanences	Page 34
Téléphones utiles	Page 35
État civil 2019	Page 36
État civil 2020	Page 37
Calendrier des fêtes 2021	Page 38
Photo Conscrits 2019	Page 39
Photo Conscrits 2020	Page 40

Le mot du maire

Chers Saint-Didiatonnes, chers Saint-Didiatons,

L'année 2020 vient de se terminer. Une année que nous souhaitons tous vite oublier et surtout ne pas revivre. Alors que 2021 est encore incertaine, puisque la Covid-19 fait encore des ravages et nous prive temporairement de nos libertés, elle débute avec une lueur d'espoir : un vaccin ! En attendant, que nous puissions tous en bénéficier, ayons conscience que nos hôpitaux sont toujours engorgés et que le personnel soignant, que nous remercions pour leur dévouement, est à bout de souffle. Retenons qu'il n'est pas chose facile de diriger une commune, encore moins un pays et de prendre des décisions pour autrui. Il est donc important d'être citoyen, de suivre les directives du gouvernement qui fait de son mieux afin d'enrayer cette pandémie. Faisons preuve de responsabilité pour nous protéger collectivement !

Nous avons conscience des sacrifices qui sont demandés. Nous compatissons avec ceux qui sont privés d'emplois, heureusement des aides de l'Etat et des collectivités permettent à beaucoup de passer ces moments éprouvants. Nous devons cependant tous nous mobiliser pour les soutenir dès la reprise de leur activité.

N'oublions pas nos commerçants qui sont restés ouverts : La boulangerie « La Fagotière » qui a su s'adapter au contexte, Madame et Monsieur GRAS ont mis en place des livraisons à domicile. Bravo pour leur gentillesse et leur bienveillance ! Le tabac « loto » exploité par Monsieur CAPEL est resté également ouvert et a dû s'adapter tant bien que mal à la crise sanitaire, et nous le remercions.

Le 15 mars dernier, vous avez été appelés aux urnes et vous avez élu les candidats qui, à mes côtés, sollicitaient vos suffrages. Merci pour le renouvellement de votre confiance ! Un trombinoscope du nouveau conseil municipal est inséré dans le bulletin, il vous permettra de mieux faire connaissance avec les membres de l'équipe. La transition entre les deux mandatures n'a pas été simple, vu l'état d'urgence. Dix nouveaux conseillers ont dû prendre leur marque dans un contexte compliqué. J'en profite pour remercier les conseillères et conseillers sortant(e)s pour le travail réalisé pendant les 6 dernières années.

Le personnel de notre collectivité a connu quelques changements suite à un second arrêt maladie. Nous avons été obligés d'embaucher deux personnes contractuelles pour pallier à l'urgence (un cantonnier et une Atsem). Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension, le temps qu'ils se familiarisent avec leur poste. Dans l'intervalle, nous remercions les autres agents qui ont su faire preuve de polyvalence et de solidarité et souhaitons un bon rétablissement à nos deux agents en arrêt de travail.

Lors de la rentrée scolaire de nos écoles, nous avons eu le plaisir d'accueillir madame Aurélia SUET, notre nouvelle directrice des écoles, en remplacement de monsieur Vincent BRUNCO. Nous le remercions pour ces années passées à Saint-Didier-sur-Beaujeu. Nous avons toujours travaillé dans un bon esprit d'échange et de collaboration. Nous ne doutons pas que ces mêmes relations perdureront. Nous sommes heureux de voir que madame SUET a su très bien s'intégrer, elle est déjà appréciée de tous !



Evelyne et Philippe GRAS



Laurent CAPEL

Le mot du maire

Malgré les difficultés rencontrées avec la crise sanitaire, vous pourrez néanmoins juger dans les pages du bulletin que de nombreux travaux ont été effectués dans notre petite commune. Nous avons réalisé une allée piétonne, au Bourg, pour sécuriser les cheminements, rénover le radar pédagogique avec l'aide du Département, que nous remercions (la participation a été de 12 000 euros pris sur le fond de dotation des amendes de police).

Au niveau du cimetière, nous avons aménagé une allée en béton désactivé avec bordures et pelouse dans la partie basse, installé un nouveau colombarium et créé un petit jardin devant le monument aux Morts dans la partie haute. Nous avons procédé à l'aménagement du point d'apport volontaires pour les containers situés aux Guérins et avons également rafraîchi les sanitaires de l'école primaire.

Nos prochains projets pour 2021 sont d'ordre plus sportif. Nous avons l'ambition d'aménager un city stade, un pump track, des jeux pour enfants, avec l'installation de tables de pique-nique et la création de toilettes. Pour cet aménagement, nous avons sollicité des subventions auprès de la Région et de l'Etat (Dotation d'Equipeement des Territoire Ruraux). Le montant prévisionnel s'élève à 150 000 euros et nous espérons atteindre le taux maximum d'aide qui est de 80 %.

Nous souhaitons également structurer des emplacements pour mettre les containers dans les différents hameaux et créer une haie d'arbustes variés au Bourg en remplacement de la haie de thuyas. D'autres projets seront étudiés et réalisés en cours d'année en fonction du budget et de l'éligibilité aux différentes subventions.

Pour terminer, mes remerciements vont :

- aux associations et à leurs bénévoles qui malgré le contexte font tout pour conserver du lien social.
- aux enseignantes et aux agents des écoles, qui préparent l'avenir de nos jeunes.
- à tous les acteurs et partenaires économiques (artisans, commerçants, entreprises, ...) pour l'énergie déployée pour sauvegarder leurs activités dans ce contexte si particulier.
- aux personnels d'encadrement et aux résidents de l'Accueil de jour, que nous espérons retrouver pour le fleurissement.

Je remercie également le personnel communal et l'ensemble du conseil municipal qui participe activement à la gestion de la commune.

Nous souhaitons à tous les nouveaux habitant la bienvenue et une bonne installation dans notre beau village du Beaujolais. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux pour cette nouvelle année, que 2021 nous apporte les solutions à la crise sanitaire. Prenez soin de vous, restons solidaires et gardons espoir !

Votre Maire, Yves DEVILLAIN



Présentation du nouveau conseil municipal



Yves DEVILLAINE



Jean-Marc OSTLER



Bernard GENTY



Pascal FAIVRE



Jean-Pierre DESCOMBES



Christine DURAND



Jean-Marc PEGUET



Jean-Pierre DESMOLLES



Lionel CHARVOLIN



Fabrice JOMAIN



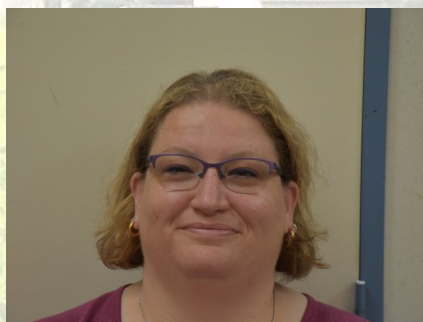
Marie-Pierre GOUJON



Stéphanie PIQUEREZ



Franck DESCOMBES



Nelly LACHENAL



Xavier BERTHELON

Organisation du conseil municipal

Suites aux élections municipales du 15 mars 2020, le conseil municipal a été constitué de la façon suivante :

Maire : Yves DEVILLAINÉ

1er adjoint : Jean-Marc OSTLER

2ème adjoint : Bernard GENTY

3ème adjoint : Pascal FAIVRE

Conseillers municipaux : Jean-Pierre DESCOMBES, Christine DURAND, Jean-Marc PEGUET, Jean-Pierre DESMOLLE, Lionel CHARVOLIN, Fabrice JOMAIN, Marie-Pierre Goujon, Stéphanie PIQUEREZ, Franck DESCOMBES, Nelly LACHENAL, Xavier BERTHELON.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions	Membres
Voirie Voirie Forestière	GENTY Bernard – FAIVRE Pascal – DESCOMBES Jean-Pierre – PEGUET Jean-Marc OSTLER Jean-Marc – DESMOLLE Jean-Pierre
Travaux	DEVILLAINÉ Yves – CHARVOLIN Lionel – FAIVRE Pascal – PEGUET Jean-Marc – DESMOLLE Jean-Pierre – DESCOMBES Jean-Pierre
Écoles	OSTLER Jean-Marc – LACHENAL Nelly – GOUJON Marie-Pierre – CHARVOLIN Lionel - DEVILLAINÉ Yves
Restaurant Scolaire	Gestion des menus : OSTLER Jean-Marc – CHARVOLIN Lionel – LACHENAL Nelly – GOUJON Marie-Pierre – DESCOMBES Franck Parents d'élèves : PERRIER Fabrice – DESCOMBES Charlotte Gestion des tickets : OSTLER Jean-Marc – FAIVRE Pascal
Salles Communales	Salles des fêtes : GENTY Bernard – PEGUET Jean-Marc Local associatif : FAIVRE Pascal – LACHENAL Nelly
Finances	DEVILLAINÉ Yves – OSTLER Jean-Marc – FAIVRE Pascal – GENTY Bernard – BERTHELON Xavier
Assainissement	DEVILLAINÉ Yves – OSTLER Jean-Marc – PIQUEREZ Stéphanie -JOMAIN Fabrice
Fleurissement	FAIVRE Pascal – LACHENAL Nelly – GENTY Bernard – CHARVOLIN Lionel – JOMAIN Fabrice
Environnement et circuit de village	DESMOLLE Jean-Pierre – CHARVOLIN Lionel – FAIVRE Pascal – GENTY Bernard – LACHENAL Nelly
Cimetière	DEVILLAINÉ Yves – PEGUET Jean-Marc
Communication	FAIVRE Pascal – BERTHELON Xavier – DESCOMBES Franck – LACHENAL Nelly – OSTLER Jean-Marc
Animation	BERTHELON Xavier
Centre Communal d'Action Social (CCAS)	<u>Compétence de la commune</u>
Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Titulaires : DEVILLAINÉ Yves – OSTLER Jean-Marc – FAIVRE Pascal Suppléants : CHARVOLIN Lionel – PIQUEREZ Stéphanie – DESCOMBES Jean-Pierre

Organisation du conseil municipal

COMMISSIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

Commission	Titulaires	Suppléants
Développement Durable / Gestion des Déchets	GENTY Bernard OSTLER Jean-Marc	LACHENAL Nelly
Social / Petite Enfance / Personnes Agées / Logement Social	GOUJON Marie-Pierre LACHENAL Nelly	
Ruralité / Viticulture / Agriculture / Forêt	JOMAIN Fabrice DESMOLLE Jean-Pierre	
Développement Économique / mobilité	GENTY Bernard	PEGUET Jean-Marc
Tourisme	DESCOMBES Franck	BERTHELON Xavier
Culture / Patrimoine Culturel	CHARVOLIN Lionel OSTLER Jean-Marc	PEGUET Jean-Marc
Voirie / Hydraulique / Érosion	OSTLER Jean-Marc GENTY Bernard	FAIVRE Pascal
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	DEVILLAINE Yves	

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicats	Titulaires	Suppléants
SYDER Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône	OSTLER Jean-Marc	FAIVRE Pascal
SIEVA Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières	GENTY Bernard DESCOMBES Franck	DEVILLAINE Yves
SYBEMOL Syndicat Intercommunal Beaujolais d'Enseignement Musical et Orchestral	LACHENAL Nelly BERTHELON Xavier	GOUJON Marie-Pierre DURAND Christine

ADMR : DEVILLAINE Yves

AIASAD : GOUJON Marie-Pierre

Correspondant défense : DEVILLAINE Yves

Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) : OSTLER Jean-Marc – DESMOLLE Jean-Pierre

Référent ambroisie : CHARVOLIN Lionel

Le budget communal

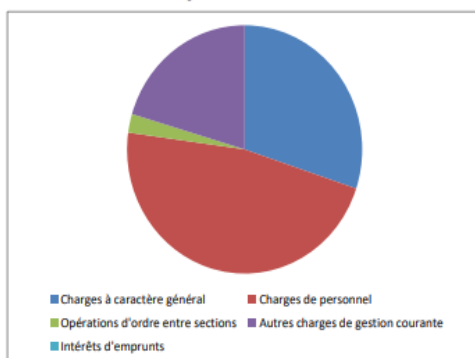
Compte administratif Communal 2020

Cet état tient compte des écritures enregistrées ou connues au moment de l'impression du bulletin municipal

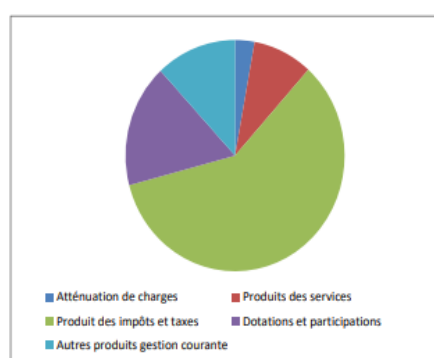
Section de fonctionnement

Dépenses	327 992,87 €
Charges à caractère général	98 776,90 €
Charges de personnel	154 336,12 €
Opérations d'ordre entre sections	8 000,00 €
Autres charges de gestion courante	66 879,85 €
Intérêts d'emprunts	- €
Recettes	399 480,43 €
Atténuation de charges	11 331,70 €
Produits des services	34 774,52 €
Produit des impôts et taxes	233 894,29 €
Dotations et participations	68 010,60 €
Autres produits gestion courante	47 045,95 €
Produits exceptionnels	4 423,37 €

Dépenses

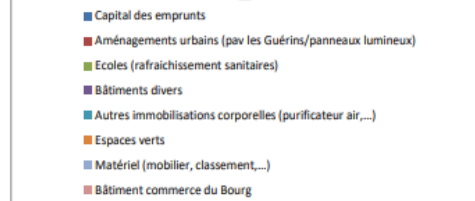


Recettes



Section d'investissement

Dépenses	16 605,96 €
Capital des emprunts	- €
Aménagements urbains (pav les Guérins/panneaux lumineux)	8 526,12 €
Ecoles (rafraichissement sanitaires)	2 928,20 €
Bâtiments divers	864,00 €
Autres immobilisations corporelles (purificateur air,...)	2 748,64 €
Espaces verts	999,00 €
Matériel (mobilier, classement,...)	540,00 €
Bâtiment commerce du Bourg	- €
Recettes	138 165,77 €
Fonds Compensation TVA	13 280,54 €
Excédents de fonctionnement	100 000,00 €
Amortissements	8 000,00 €
Amendes de police	12 717,00 €
Taxes d'aménagement	2 288,23 €
Subv. Dénéigement	1 880,00 €



Travaux communaux

Au « Bourg »

Aménagement des zones piétonnières.



Aux « Guérins »

Aménagement d'un point d'apport volontaire (PAV), coût 5 295,10 € HT.



Travaux communaux

Le cimetière

Création d'un colombarium.



Création d'une allée en béton désactivé.



Création d'un jardin paysagé.



Travaux communaux

L'école primaire

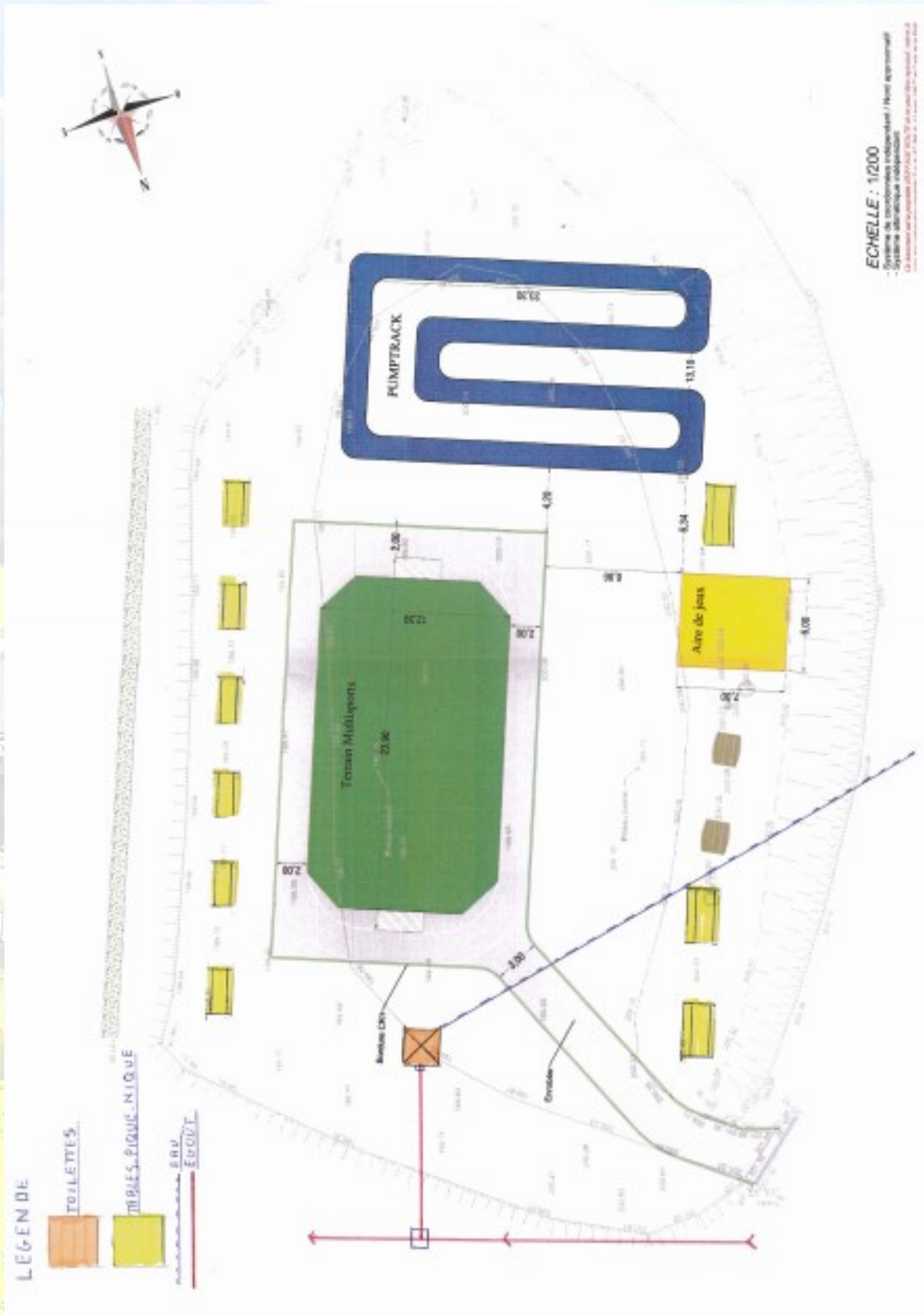
Rafraichissement des toilettes en juillet 2020 pour un coût de 2 662 € HT.



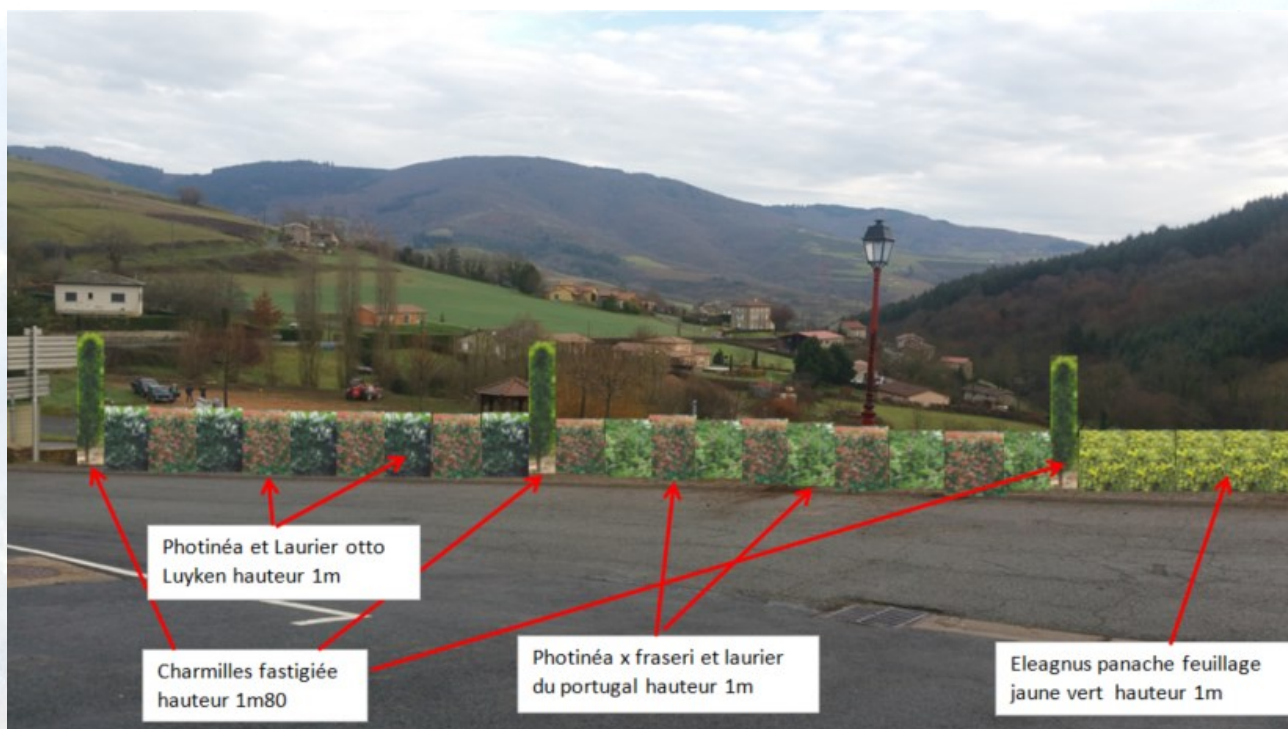
Travaux communaux

Projet à l'étude

Création d'un terrain multisports, d'un pump track, d'une aire de jeux, de toilettes sur le terrain situé en dessous du point d'apport volontaire du Bourg de Saint-Didier-sur-Beaujeu.



Fleurissement



Projet de remplacement de la haie du bourg sous l'église et mise en place de 300 bulbes par les bénévoles, à venir découvrir lors de la fleuraison printanière 2021.



Merci à l'équipe de bénévoles (Éric MÉLINAND, Nelly LACHENAL, Hélène FAIVRE, Hervé LACHARNAY et Fabrice JOMAIN) pour cette demi-journée de plantation, sans oublier Mr Maurice JOMAIN, non présent ce jour, mais toujours actif au fil des années.

L'école

En direct de l'école de Saint-Didier-sur-Beaujeu...

Une rentrée dans de bonnes conditions :

Malgré la crise sanitaire actuelle, les enfants ont pu retrouver le chemin de l'école en septembre dans des conditions les plus proches possible de la normale tout en respectant le protocole sanitaire. Les enfants sont des champions et leur faculté d'adaptation force le respect. Cela justifie les efforts réalisés par tous : parents, mairie, équipe enseignante !

L'équipe enseignante et périscolaire :

TPS-PS-MS-GS : Mme Rollet et Mme Bauville (le mardi) /
Mme Callot-Jacquet (ATSEM)

CP-CE1-CE2 : Mme Suet²

CE2-CM1-CM2 : Mme Vincent / Mme Gauchet (AESH)

Garderie-cantine : Mme Jugnet

Cantine : Mme Faivre

Directeur : Mme Suet



Un changement de direction

Mme Suet a pris en septembre la fonction de directrice de l'école, en remplacement de Mr Brunco.

En 2 années passées à la direction de l'école, Mr Brunco (sur la photo) a su développer des relations sereines et de confiance avec l'équipe municipale et les parents d'élèves. Il a ainsi permis la réalisation de nombreux projets pédagogiques en collaboration notamment avec le Sou des écoles. Lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire, en juin, son action a été saluée par l'ensemble des participants.

C'est donc tout naturellement que Mme Suet s'est engagée, dès son arrivée, à privilégier le maintien de ces bonnes relations. Elle met tout en œuvre, avec son équipe, pour assurer aux enfants de l'école une année scolaire enrichissante et sereine et des échanges constructifs et cordiaux avec chacun.

Nos projets pédagogiques

Si le choix des projets pédagogiques est contraint par le contexte sanitaire, l'équipe enseignante souhaite néanmoins que les enfants gardent de bons souvenirs de cette année 2020-2021.

Le projet d'école reprend l'ambition de sensibiliser de manière très concrète les enfants au développement durable :

Mise en place d'un jardin d'école. Ce jardin sera le fil rouge de nombreux apprentissages pour cette année et les suivantes et s'enrichira petit à petit. Il va permettre de donner aux enfants le goût d'expérimenter, de chercher par eux-mêmes, d'observer la nature,... Il sera la vitrine des projets de l'école, car idéalement situé au départ des sentiers de randonnée et accessible aux familles. Le mode de culture choisi est la permaculture, afin de limiter notamment les besoins en arrosage et de faciliter l'observation des phénomènes naturels animaux et végétaux. Le compostage des déchets de la cantine permet de faire le lien avec l'apprentissage des gestes éco-citoyens.



L'école

Apprentissage du recyclage et de la réduction des déchets. Des partenariats sont en place avec l'école des Ardillats pour la récupération des stylos/feutres/crayons usagés et avec une association pour la récupération des bouchons plastiques. Cette récupération est ouverte aux familles. Dans chaque classe, les enfants prennent à tour de rôle la responsabilité des gestes éco-citoyens au sein de l'école (transport des papiers et cartons dans les bennes communales, alimentation du compost,...). Toute l'école a par ailleurs participé au concours organisé en décembre par la Communauté de Communes en réalisant des décorations de Noël en matériaux recyclés. Bravo à tous et surtout à la classe de Mme Vincent qui a reçu le 3ème prix pour sa magnifique fresque de Noël. Ce prix a été remis le 18 janvier, à l'école.

Elevages éphémères : les enfants auront la surprise de découvrir au printemps les projets d'élevage que les enseignantes leur préparent.

Le panneau mosaïque qui décorera l'entrée de l'école est en préparation. Nous remercions Mme Descombes qui nous en a fourni le matériel.

Les élèves d'élémentaire ont pu réaliser presque jusqu'au bout leur cycle de piscine, ils ont tous fait d'énormes progrès.

Un partenariat avec la carrière de Creuzeval est également engagé cette année. Il doit être l'objet dans les années à venir, de nombreux projets éducatifs : technologie, prévention et gestion des impacts environnementaux des activités humaines, observations naturalistes, ...

Les élèves de CM2 ont reçu des mains de M. le Maire le traditionnel dictionnaire dédié qui les accompagnera au collège l'année prochaine.

Si le contexte sanitaire le permet, d'autres projets seront réalisés au printemps :

Sortie au domaine des Grottes du Cerdon, dans l'Ain, pour les élémentaires

Spectacles à l'école

Sortie randonnée

Sorties naturalistes

Sorties Ecoles et cinéma

Quinzaine de la maternelle



Nous ferons notre possible pour préparer la rentrée 2021-2022 :
pour présenter l'école aux nouveaux élèves et leurs familles
pour expliquer aux CM2 et leurs parents le fonctionnement du collège.
La forme de ces préparations dépendra bien évidemment des protocoles sanitaires.

En quelques mots...

L'ensemble des activités et des sorties est rendu possible grâce au financement et à la participation dynamique du Sou des Ecoles et de la Mairie de St-Didier qui investit depuis plusieurs années pour le confort des enfants de la commune.

Si vous avez le projet d'inscrire votre enfant en septembre, merci de nous contacter au plus vite afin qu'il soit comptabilisé dans nos effectifs.

Les enseignantes sont à votre disposition pour tout renseignement !

Pendant la journée, merci de privilégier les contacts par mail. Le numéro de téléphone 04-74-04-84-13 est réservé aux urgences. D'avance, merci.

L'équipe pédagogique vous souhaite une excellente année 2021.

La cantine

Depuis la rentrée 2020/2021 nous avons mis en place un nouveau système de vente des tickets de repas journalier.

Aujourd'hui, les parents achètent le nombre de repas nécessaires à leurs enfants pour la période scolaire entre deux périodes de vacances.

Cela permet une meilleure visibilité en amont pour la cuisinière de la quantité d'élèves qui seront présents sur plusieurs semaines, et cela facilite la gestion du compte.

L'autre nouveauté réside dans le fait que la commission cantine se réunit à la veille de chaque période pour élaborer les menus journaliers de ces six ou sept semaines à venir, cette commission composée de parents d'élèves et d'élus essaie de varier les plats pour le plaisir de nos petits.



Choisir des produits issus de fournisseurs et producteurs locaux, privilégier les circuits courts, s'adapter aux fruits et légumes de saison ont été notre ligne de conduite en accord avec les parents d'élèves.

De plus notre cuisinière émérite Hélène, s'est fait une joie de pouvoir mettre en œuvre ses compétences culinaires au service de ce nouveau challenge.

Et déjà nous avons un bon retour de nos jeunes privilégiés...

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021											
		ZONE A				ZONE B				ZONE C			
		Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers				Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg				Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles			
SEPT. 2020	OCT. 2020	NOV. 2020	DÉC. 2020	JANV. 2021	FÉV. 2021	MARS 2021	AVRIL 2021	MAI 2021	JUIN 2021	JUIL. 2021	AOÛT 2021		
M 1	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1		
M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	L 2		
J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3		
V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4		
S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	V 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5	J 5		
D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6		
L 7	M 7	S 7	L 7	J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7		
M 8	J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8		
M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9		
J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10		
V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11		
S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12	J 12		
D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13		
L 14	M 14	S 14	L 14	J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14		
M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15		
M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16		
J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17		
V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18		
S 19	L 19	J 19	S 19	M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19	J 19		
D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20		
L 21	M 21	S 21	L 21	J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21		
M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	M 22	M 22	L 22	S 22	M 22	J 22	D 22		
M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23		
J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24		
V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25		
S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26	J 26		
D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27		
L 28	M 28	S 28	L 28	J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28		
M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29		
M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	L 30		
S 31			J 31	D 31		M 31		L 31		S 31	M 31		

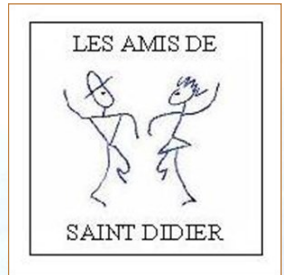
→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021.

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/calendrier-scolaire

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Les Amis de Saint Didier



Notre association « Les amis de Saint Didier » toujours très active, présidée par Mr David Dupont, et son bureau est composé comme suit :

Mr DUPONT David, président
Mme TETE Nicole, secrétaire
Mme DUPRAZ Francette, secrétaire adjointe
Mr PHILIPPON Ludovic, trésorier
Mr BERTHELON Xavier, trésorier adjoint

Et comme toujours, l'association est activement soutenue par Mr le Maire Yves DEVILLAINÉ et tous les membres du conseil municipal, fidèles aux rendez-vous de notre association.

Notre groupe, toujours motivé et dynamique, garde son engagement d'organiser des manifestations pour le grand plaisir de tous.

Nous avons la joie d'accueillir de nouvelles recrues, qui s'impliquent dans l'organisation de chacune des festivités.

L'association a pour but d'animer le village, via différentes manifestations tout au long de l'année, afin de mettre en œuvre son objectif principal :

Apporter une aide financière à notre commune

En 2019, l'association « les Amis de Saint Didier », a eu le plaisir d'organiser les manifestations suivantes :

Le vide-greniers avec restauration campagnarde

La Fête de la Saint Didier à la salle des fêtes du village

L'animation buvette lors de la finale du championnat de course de la montagne.

Mr David DUPONT et les membres sont heureux de pouvoir compter sur la participation des habitants de notre commune et les remercie de leur soutien.

Il remercie aussi les membres de l'association de leur implication dans la vie de l'association, qui reste indispensable à la convivialité de notre belle commune.

Malheureusement, l'année 2020 avec la crise sanitaire ne nous a pas permis de proposer nos traditionnelles animations telles que la brocante du mois d'avril et le repas de le St Didier au mois de Mai.

Nous espérons pouvoir nous réunir prochainement en 2021 afin de fixer les prochaines festivités de l'association.

Nous en ferons part aux habitants dès que nous aurons les informations.

L'Accueil de jour

L'Accueil de jour de Saint Didier sur Beaujeu, à l'image du reste de la société, a subi durement la crise sanitaire de cette année 2020. Pendant une période, les locaux n'ont plus accueilli le groupe habituel.

Mais les éducateurs sont restés en lien avec chacun et ont pu visiter les personnes les plus isolées. Ainsi, la structure n'a jamais fermé. Au mois de Juin, ses portes se sont ouvertes à nouveau au public dans le respect des gestes barrières. Aujourd'hui, même si nous sommes encore limités, nous accueillons presque la totalité de nos effectifs.

Cela ne nous a pas empêché, cette année encore, de décorer le Bourg pour faire plaisir aux enfants et mettre un peu d'esprit de fête en cette période difficile.

Merci à la municipalité de nous fournir les matériaux nécessaires à cette réalisation.

Nous sommes pressés de sortir enfin du confinement afin de partager avec vous les événements villageois. Nous sommes certains que nous aurons alors tous à cœur de nous rencontrer, portés par un souffle nouveau, pleins du désir d'enrichir nos liens. Nous vous invitons à venir l'an prochain participer à l'élaboration des décors de Noël pour les enfants du village dès le mois de septembre.

Nos contacts :

☎ 04 74 69 11 15

☎ 06 10 01 76 71

✉ angeline.bonnefoux@agivr.asso.fr



valeurs
agir
fraternité
dignité
handicap
famille
solidarité

**Devenez
Bénévole**

Rejoignez-nous !

AGIVR
Beaujolais Val de Saône Handicap

Association engagée aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs familles

408 rue des Remparts - 69400 Villefranche-sur-Saône - www.agivr.asso.fr



AGIVR
Beaujolais Val de Saône Handicap

" Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien mais parce qu'il n'a pas de prix "
Sherry Anderson

Adhérer au Projet Associatif

S'enrichir humainement

S'engager

famille
dignité
valeurs
fraternité
solidarité
agir

Que vous ayez une heure ou plusieurs journées à consacrer venez rejoindre l'AGIVR !

Contactez-nous !
angeline.bonnefoux@agivr.asso.fr
06 10 01 76 71

Quel bilan tirer dans la saison écoulée ?

La saison dernière nous a conduit à ré inventer nos pratiques et notre enseignement en imaginant un enseignement à distance. En effet pendant le confinement, les professeurs de l'école de musique ont proposé à leurs élèves des cours de musique via les outils numériques comme skype, whatsapp, Zoom... Ces dispositifs, bien que limités, ont permis à un grand nombre d'élèves de poursuivre leur apprentissage. Dès le 2 juin, et avec un protocole sanitaire drastique, l'école de musique a pu ré ouvrir ses portes et les élèves ont eu la joie de retrouver le chemin du SYBEMOL !

Comment se déroule le nouvel exercice ?

Depuis la rentrée de septembre, le protocole sanitaire est toujours en vigueur, et les élèves se sont très bien adaptés à ces contraintes.

L'école de musique a repris toutes ses activités, en bénéficiant du soutien précieux des communes de Beaujeu et Quincié en Beaujolais pour le prêt exceptionnel de locaux plus grands pour les pratiques collectives.

Entre les cours d'instruments, l'éveil musical, la formation musicale, l'orchestre, les ateliers, la chorale adulte Croc'Notes, les activités musicales sont multiples !

Nouveauté cette année ! Parmi les ateliers de pratiques collectives, Sophie Sambardier, professeur de flûte et d'éveil musical au SYBEMOL depuis de nombreuses années, propose un atelier chansons pour les bébés de la naissance à deux ans avec leurs parents. Sophie étant diplômée et passionnée par la petite enfance, elle encadrera cet atelier dès le mois de janvier.

Enfin, un nouveau conseil syndical du SYBEMOL a été nommé à la suite des élections municipales. Il est constitué de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de chacune des huit communes du SYBEMOL. Nadine Baudet a été réélue Présidente et Nadine Séon, vice-Présidente.

Quelques dates à retenir

Samedi 5 décembre 2020 : 18h, heure musicale à la salle des fêtes de Saint-Didier-sur-Beaujeu

Samedi 20 mars 2021 : 17h30, heure musicale à la salle des fêtes des Ardillats

Samedi 5 juin 2021, journée de fin d'année de l'école de musique (portes ouvertes de 10h à 12h à l'école de musique de Beaujeu, spectacle de fin d'année à 14h30)

Juin 2021, fête de la musique à Quincié

Juin 2021, concert orgue à l'église Saint Nicolas de Beaujeu

Juin 2021, concert cordes

Juin 2021, projet cuivres avec un orchestre à l'école, de l'école élémentaire publique Mathieu Dumoulin de St Jean D'Ardières.

D'autres événements s'ajouteront à cette liste au fur et à mesure de l'année

Tous les détails de ces manifestations sont sur le site internet <http://ecolemusiquesybemol.free.fr>

Infos / contacts :

Nadine Baudet, Présidente (adjointe au Maire de Quincié en Beaujolais)

Thibaut Perron, Directeur : direction.sybemol@gmail.com

Myriam Canard, Secrétaire : secretariat.sybemol@gmail.com



L'ADMR

Présentation de l'Association

L'ADMR de Beaujeu fait partie du réseau ADMR et adhère à la Fédération ADMR du Rhône. Elle est gérée par un conseil d'administration composé de 9 administrateurs bénévoles et d'un 2^{ème} collègue salarié.

Le service intervient sur les 17 communes de l'ancien canton de Beaujeu + Chénelette, Claveisolles et Poule-les-Echarmeaux.

Le Bureau est ainsi composé :

Présidente : Hélène JAMBON
Trésorier : Marc DANIEL
Trésorière adjointe : Catherine PARIS
Secrétaire : Jacqueline TAGUET
Secrétaire adjointe : Colette GUILLIN
Administrateurs : Marie-Antoinette CIMETIERE
Françoise BERROD
Françoise SAUGEY
Véronique FORET (représentante du personnel)
Colette GUILLIN et Marie-Antoinette CIMETIERE assurent la gestion des prises en charge.



Les activités de l'Association

L'autonomie : Aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées
Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne, toilette, habillage, lever, coucher
Préparation et prise en charge des repas
Ménage, repassage, courses, accompagnements
Téléassistance Filien
La famille : Auxiliaire familiale – Technicienne de l'intervention sociale et familiale
Tâches de la vie quotidienne, ménage, repassage, repas
Aide à l'éducation des enfants
Accompagnement dans les situations difficiles (maladie, décès, grossesse, naissance, reprise d'emploi ...)
Garde d'enfants
Le domicile : Aide de confort
Ménage, repassage, entretien de la maison

L'activité de l'année

Pour l'année 2019 c'est 11.954 heures d'intervention soit 2.435 heures de plus qu'en 2018, et 160 bénéficiaires pour l'ensemble des 20 communes. Du fait de la crise sanitaire l'activité a été réduite aux actes les plus essentiels pour les personnes fragiles. Des mesures spécifiques ont été mises en place : équipements de protection pour les salariées (masques, tabliers jetables, gel, gants), une formation spécifique suivie par 2 salariées pour les interventions Covid, et l'accueil téléphonique assuré par la secrétaire en télétravail. Mais malgré des conditions de travail difficiles, les intervenantes ont assuré leur service et accompli leurs tâches consciencieusement.

Si vous avez du temps libre et envie de vous investir bénévolement, nous accueillerons volontiers toutes les bonnes volontés...

Coordonnées

La secrétaire salariée est Estelle JARLOT
4 Rue des Ecoles – 69430 LANTIGNIE
Tél : 04.74.04.87.92
Mail : admr.beaujeu@fed69admr.org
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi de 9h à 12 h et de 13h à 16h mercredi, vendredi de 9h à 12h

L'AIASAD

Depuis 1975, l'association intercommunale d'aide et de soins à domicile (AIASAD) vous accompagne pour que vous puissiez garder la satisfaction d'un confort de vie à domicile.

Nos 80 professionnels qualifiés interviennent à domicile pour vous permettre en leur compagnie de rester vivre chez vous sereinement. Quelques soient vos attentes nous nous efforçons de vous aider du mieux possible en adaptant nos prestations à l'évolution de votre autonomie.

Les services proposés par l'AIASAD sont pris en charge par l'Assurance Maladie pour le soin. Les autres prestations ouvrent le droit à une réduction d'impôts.

Quelques chiffres d'activités en 2019 :

Aide à domicile : 310 bénéficiaires dont 11 à Saint Didier sur Beaujeu
Soins à domicile : 109 prises en charges dont 4 à Saint Didier sur Beaujeu
Portage de repas et petit bricolage : 9 764 repas livrés dont 42 à Saint Didier sur Beaujeu

Nouveauté

Début 2021, L'AIASAD lance son service de téléassistance :



N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement sur nos prestations ou pour demander un devis gratuit.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30
34 place du cloître Sainte Angèle LE 69430 BEAUJEU
07.74.69.27.72

aiasad@aideetsoinsbeaujeu.fr
www.aideetsoinsbeaujeu.fr



Si vous recherchez un emploi varié proche de votre domicile, venez rejoindre notre association

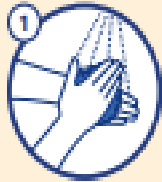
Nous recherchons du personnel pour intervenir à domicile

**Aides-soignants diplômés
Auxiliaires de vie
Aides à domicile dont la formation est assurée par l'association**

Vous pouvez postuler par téléphone, par mail ou directement sur notre site internet. Vous pouvez également nous rencontrer pour faire un essai !

La covid 19

Comment mettre son masque

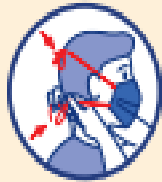


1 Bien se laver les mains



2 Mettre les élastiques derrière les oreilles

OU



Nouer les lacets derrière la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, et abaisser le masque en dessous du menton

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

OU



s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3 Bien se laver les mains à nouveau

Les erreurs à éviter



• Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



• Porter son masque sans recouvrir son menton.



• Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



• Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



• Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

0 800 130 000
(appel gratuit)
ou

gouvernement.fr/info-coronavirus

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

LISTE DES PERSONNES À RISQUE DE FORME GRAVE DU COVID-19

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, en particulier celles de plus de 70 ans
- Les personnes avec antécédents (ATCD) cardiovasculaires (hypertension artérielle compliquée, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque).
- Les diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications
- Les personnes ayant une pathologie chronique respiratoire (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, apnées du sommeil, mucoviscidose,...).
- Les patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée
- Les malades atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- Les malades atteints de cirrhose
- Les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m²).
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise
- Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie.
- Les femmes enceintes, au 3^e trimestre de la grossesse.

Rappel des gestes barrières



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se mouchoir dans un mouchoir à usage unique



Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



6
Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, 2 fois par jour



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades



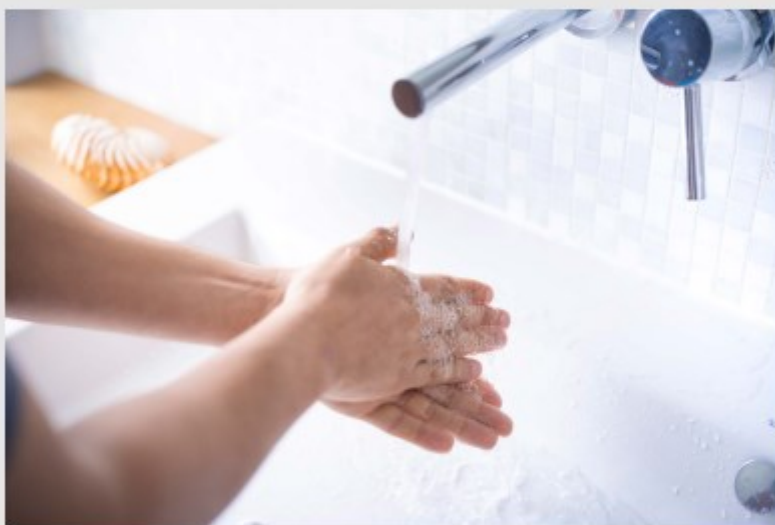
Utiliser TousAntiCovid

La covid 19

Informations sur votre service de l'eau

Chère Madame, cher Monsieur,

Le service de l'eau et de l'assainissement est un service essentiel. Pour vous assurer une continuité de service optimale, les équipes de votre service de l'eau s'organisent face à l'épidémie. Vous pouvez boire l'eau du robinet en toute sécurité, et la continuité du service de production et de distribution d'eau potable est assurée. Si les délais de traitement des demandes que vous adressez à nos services sont susceptibles d'être impactés, nous mettons tout en œuvre pour traiter les plus urgentes.



Vous pouvez boire l'eau du robinet en toute sécurité

Les différentes étapes de traitement de l'eau mises en place par votre service de l'eau, dont la désinfection, ont pour finalité d'éliminer tous les virus, dont le coronavirus. Les informations des agences sanitaires, dont l'Organisation Mondiale de la Santé, indiquent que ce virus ne montre pas de résistance particulière aux traitements habituels de l'eau potable.

Nos équipes sont organisées pour assurer la continuité des services essentiels de l'eau, en lien direct avec les autorités sanitaires. L'eau du robinet est ainsi, en France, l'aliment le plus contrôlé, faisant l'objet d'un suivi sanitaire permanent. Elle peut donc être consommée en toute confiance.

La continuité du service en eau potable est assurée

Les équipes de votre service de l'eau mettent tout en œuvre pour assurer la continuité du service qui leur est confié.

Elles continuent à veiller à la distribution d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante, ainsi qu'à l'assainissement des eaux usées.

Des services organisés pour assurer l'essentiel

Pour garantir le maintien en permanence des effectifs nécessaires à la poursuite des services essentiels à votre quotidien, pour préserver votre santé et celle de nos collaborateurs, nous avons mis en place des mesures de précaution et de prévention.

Votre service des eaux limite les interventions à domicile aux seuls cas d'urgence, essentiellement liés à des cas de manque d'eau au domicile, à des fuites risquant d'endommager des biens ou des personnes et à des obstructions du branchement au réseau d'assainissement.

Les sites d'accueil de votre service d'eau seront fermés partout en France jusqu'à la levée des mesures actuelles. Notre accueil téléphonique est uniquement mobilisé pour traiter les appels d'urgence. Si votre demande ne présente pas de caractère d'urgence, nous vous invitons à utiliser les services en ligne en vous connectant sur le site internet de votre service de l'eau (24h/24 et 7J/7). Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Infos utiles

Le défibrillateur

La flèche indiquant l'emplacement du défibrillateur se trouve ici, à droite de la porte d'entrée de la mairie.



Notre commune est équipée d'un défibrillateur automatique depuis 2018. Celui-ci est installé dans les toilettes de la place de la mairie. Pour le trouver, suivez la flèche qui indique son emplacement.



Cet appareil nécessite d'être connu de tous. Pour cela, des formations ont eu lieu dans notre commune au cours des précédentes années mais il n'est pas exclu qu'il y en ai de nouvelles en 2021, selon l'évolution de la crise sanitaire.

Cet appareil peut sauver des vies, pensez-y !

Infos utiles

Le compostage partagé

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé par tous, le plus souvent de manière individuelle : en tas au fond du jardin, en bac (composteur) ou même à l'aide d'un lombricomposteur pour les personnes n'ayant pas d'extérieur !

Un site de compostage partagé, comment cela fonctionne ?

Le fonctionnement d'un site collectif est différent d'un composteur individuel. Sur un site de compostage partagé, il y a trois grands bacs à compost.

Un 1^{er} bac sert de réserve de broyat, également appelée matière sèche. Le broyat est indispensable au bon fonctionnement du composteur : pas de broyat, pas de compost !
Le 2^e bac est appelé bac d'apport : c'est dans ce bac que les utilisateurs viennent déposer leurs biodéchets.
Le 3^e bac est le bac de maturation. Lorsque le bac d'apport est plein, un transfert s'opère : l'ensemble du compost présent dans le bac d'apport est transféré dans le bac de maturation. Cela permet au compost de mûrir tranquillement, et aux habitants de continuer leurs apports de biodéchets.

Les référents de site, indispensables !

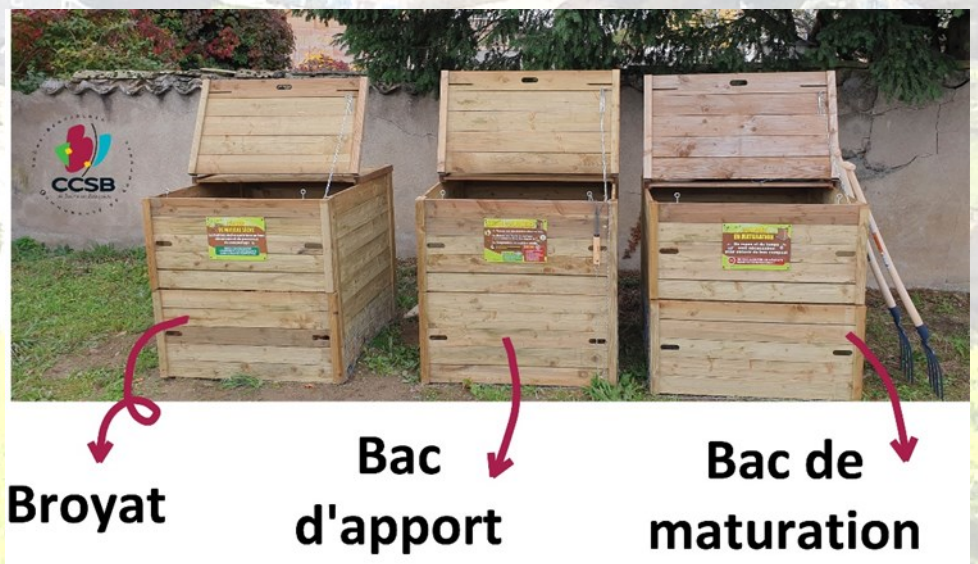
Pour que chaque site de compostage partagé puisse évoluer correctement, les référents de site sont indispensables. Les missions des référents de site sont nombreuses : vérification hebdomadaire du bon fonctionnement du site, communication aux usagers participants dès le moindre soucis repéré, brassage régulier à l'aide d'une fourche pour aérer le compost, transfert des bacs, suivi du stock de broyat, distribution de compost mûr, etc.

L'intérêt du compostage partagé

Composter est un super geste à mettre en place dans son quotidien pour la réduction des déchets, car les biodéchets représentent 30% du poids de nos poubelles d'ordures ménagères. Or nos déchets d'ordures ménagères sont par la suite incinérés, un non-sens en ce qui concerne les biodéchets puisqu'ils sont composés majoritairement d'eau !

De plus, participer à un site de compostage partagé permet de rencontrer ses voisins, d'échanger avec eux sur les pratiques de jardinage, partager des astuces et des conseils ... Bref, faire partie de la vie du quartier !

Enfin, l'intérêt principal est que vous pouvez récupérer du compost pour vos plantations, fleurs, potagers, jardinières, en sachant que vous avez participé à ce cycle naturel vertueux : la terre retourne à la terre !



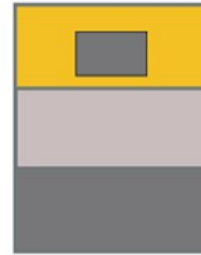
Infos utiles

Selon CITEO, l'éco-organisme spécialisé dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques, 89% des Français trient les emballages, dont 51% systématiquement.

A la lecture de ces chiffres, nous avons pensé qu'il serait peut-être utile de rappeler les consignes de tri en vigueur sur notre territoire : si la moitié des français trient systématiquement, le font-ils correctement ? Et si la moitié des français ne trient pas systématiquement, c'est peut-être parce qu'ils ne savent pas vraiment comment faire ? Un petit rappel s'impose !

Le conteneur de couleur jaune : les emballages

Emballages cartonnés, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, sacs en papier kraft, emballages et aérosols métalliques sont à déposer en vrac et bien vidés dans le conteneur Emballages.



Ne pas imbriquer les déchets.

Astuce à retenir : pas besoin de rincer ou de laver vos déchets, ils doivent juste être bien vidés et déposés en vrac dans le conteneur.

Le conteneur de couleur bleue : le papier

Journaux, magazines, prospectus, papiers imprimés, catalogues sont à déposer dans le conteneur Papier le plus proche de chez vous.

Attention aux faux-amis : papier crépon, papier cuisson, papier calque, sont à déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères. Les sacs en papier kraft se déposent dans le conteneur Emballages.



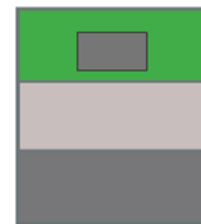
Ne pas déposer de carton brun ou des emballages dans ce conteneur.

Astuce à retenir : penser à donner les livres dont vous ne voulez plus plutôt que de les jeter ! Associations de récupération, boîtes à livres, plateforme ou applications de dons en ligne, les solutions sont nombreuses.

Le conteneur de couleur verte : le verre

Bouteilles en verre transparent ou verre foncé, bocaux et pots, flacons de parfum en verre peuvent être déposés dans le conteneur Verre.

Attention : vaisselle, faïence, porcelaine, pots de fleurs, sont à déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères.



Ne pas déposer les bouchons avec le verre. Les bouchons et capsules se jettent aux ordures ménagères.

Astuce à retenir : les flacons de parfum en verre sont également acceptés dans ces conteneurs.

La poubelle grise : votre poubelle habituelle d'ordures ménagères

Les déchets non recyclables sont à déposer dans un sac fermé dans votre bac standard :



Astuce à retenir : bien fermer son sac poubelle avant de le déposer dans son bac roulant pour la collecte. Bac à sortir la veille au soir de la collecte.

Pour commander un bac pour vos ordures ménagères, rendez-vous sur www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Pour contacter le service gestion des déchets de la CCSB : dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr ou 04 74 66 15 13 (accueil mairie annexe)

Infos utiles

Sur le territoire, 5 déchèteries vous permettent de déposer vos déchets : Monsols, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Villié-Morgon, Belleville-en-Beaujolais et Juliéna.

L'accessibilité est gratuite pour les particuliers résidants sur les communes de la communauté de communes Saône-Beaujolais, sous réserve d'avoir une carte de déchèterie. Le formulaire de demande de carte est à retrouver sur le site www.ccsb-saonebeaujolais.fr dans la rubrique Déchèteries de la Gestion des Déchets.

Quels déchets sont acceptés en déchèterie ?

	Divers non recyclables	Ferraille	Cartons	Déchets Végétaux *	Gravats	Bois A et B	Déchets de plâtre	Bidons plastique souillés *	Pneumatiques *	**D.E.E *	Batteries et piles *	Ampoules et néons *	Huiles minérales *	Huile végétale	Déchets dangereux *	Capsules alu, cartouches, radios *
Belleville-en-Beaujolais	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Juliéna	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Monsols	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Didier-sur-Beaujeu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Villie-Morgon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* déchets non acceptés pour les professionnels
** déchets d'équipements électriques et électroniques

Liste des déchets acceptés dans les 5 déchèteries du territoire

Concernant certains déchets spécifiques, voici quelques pistes pour vous aider à vous y retrouver :

Les masques : Ils sont à déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères. Pensez à bien fermer votre sac poubelle avant de le déposer dans votre bac. Si vous êtes atteint ou en suspicion du COVID-19, il est plus prudent de doubler votre sac poubelle : déposez tous vos déchets liés aux gestes barrières et à votre traitement (masques, gants, mouchoirs jetables, ...) dans un 1er sac poubelle, puis jetez ce sac dans votre sac poubelle habituel avant de le déposer dans votre bac pour la collecte.

Les pneumatiques : Les pneus sont acceptés sur deux des cinq déchèteries de notre territoire : celle de Belleville-en-Beaujolais et celle de Monsols. Ils sont à déposer sans jantes.

Les médicaments : Les médicaments sont à rapporter en pharmacie, qu'ils soient périmés ou non. En ce qui concerne les déchets de soins qui peuvent être piquants, coupants et tranchants, vous pouvez vous procurer une boîte à aiguilles chez votre pharmacien. Lorsqu'elle est remplie, il faut la déposer dans un point de collecte (en pharmacie par exemple). Plus d'infos sur <https://www.dastri.fr/>

Les radiographies : Les radiographies sont à apporter en déchèterie, les 5 déchèteries du territoire les acceptent.

Les piles : Toutes les piles et petites batteries se recyclent, y compris les piles rechargeables. Pensez à les retirer de vos vieux appareils ! Vous pouvez les déposer en point de collecte en supermarché, en déchèterie, dans les boîtes rouges sur les points d'apport volontaires ... Plus d'infos sur <https://www.jerecyclemespiles.com/>

Les bouteilles de gaz : les bouteilles de gaz ne sont pas acceptées en déchèterie. Elles sont consignées, vous devez les rapporter à votre vendeur. Il a l'obligation de reprendre les bouteilles de butane ou propane de sa propre marque. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2013, un décret oblige les fournisseurs à reprendre vos bouteilles de gaz pour éviter leur abandon, et cela même si elles ne sont pas consignées.

Faites le plein d'informations sur la gestion des déchets sur www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Infos utiles

Horaires déchèteries

	Belleville-en-Beaujolais	Juliéas	Saint-Didier-sur-Beaujeu	Villié-Morgon	Monsols
Lundi	13h30 - 18h30 *	13h30 - 18h30 *	13h30 - 18h30 *		
Mardi	13h30 - 18h30 *			8h - 12h 13h30 - 18h30 *	8h - 12h
Mercredi	8h - 12h 13h30 - 18h30 *	8h - 12h	13h30 - 18h30 *		14h - 17h
Jeudi	13h30 - 18h30 *			8h - 12h 13h30 - 18h30 *	
Vendredi	13h30 - 18h30 *		8h - 12h		8h - 12h
Samedi	8h - 12h 13h30 - 18h30 *	8h - 12h	13h30 - 18h30 *	8h - 12h	9h - 12h 14h - 17h

* Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre. En hiver, fermeture des sites à 17h30 (hors Monsols). Attention, en cas de forte affluence, le gardien refusera toute entrée 15 min avant l'heure de fermeture

Infos utiles

Vivre en Beaujolais

Notre vignoble représente 15 000 hectares sur notre territoire allant du sud Mâconnais aux portes de Lyon. Vous êtes habitant d'une commune du Beaujolais, vous avez été attiré entre autres par ces magnifiques paysages.

En effet, la vigne s'adapte aux terrains plats comme en coteaux, elle permet de bénéficier des paysages multicolores qui changent à chaque saison. Nous comptons 2500 domaines viticoles beaujolais générant plus de 5000 emplois qui travaillent à l'année sur les exploitations.

L'activité viticole ne s'arrête pas là, elle fait également travailler les coopératives, les maisons de vins, les entreprises de machinisme viticole, les fournisseurs de matériel, les laboratoires d'analyse, les imprimeurs, les embouteilleurs, des entreprises de service, etc. Ces métiers sont implantés en Beaujolais et génèrent ainsi des emplois spécifiques.

Enfin le Beaujolais possède un atout touristique avec ses paysages, sa géologie avec le label Géo Park, ses activités de dégustation, ses activités de plein air et aussi ses événements (Conscrits, marathon du Beaujolais, Sarmentelles...) Cela génère chaque saison beaucoup de passages permettant de faire travailler des hébergeurs, restaurateurs...

Difficile de quantifier le nombre total d'emplois générés par l'activité viticole. Une chose est sûre, les vins du Beaujolais sont un réel atout économique et touristique de notre territoire.

La vigne est un végétal qui nécessite d'être protégé, elle possède de nombreux ennemis préjudiciables à la future récolte. Chaque année au printemps, les viticulteurs en BIO comme en conventionnel luttent contre les différentes maladies et ravageurs de la vigne. Souvent cette période suscite des questions.

Pourquoi je protège ma vigne ?

Quelle que soit notre façon de travailler, (bio, biodynamie, raisonnée, HVE3 etc.) nous devons, sous notre climat, protéger nos vignes contre principalement deux champignons, le mildiou et l'oïdium et assurer une récolte suffisante et de qualité.

Quelles sont les périodes ?

En fonction de la météo, et de la pression maladie, je peux traiter mes vignes entre avril et juillet contre les risques sanitaires.

Que faire quand je pulvérise à proximité de votre maison ?

A ce moment-là, et par précaution, nous vous conseillons de ne pas rester à proximité et de fermer vos fenêtres.

Pourquoi m'entendez-vous travailler souvent tôt le matin ou en fin de journée ?

Ce n'est pas pour vous embêter. Pulvériser tôt le matin ou quelquefois en fin de journée est plus efficace car la vigne est plus réceptive, il y a peu de vent et il ne fait pas trop chaud. Cela permet de réduire les doses.

Comment je fais pour traiter comme il faut ?

Je suis une formation spécifique. A son issue, j'obtiens un permis de traiter, le Certiphyto, certificat délivré par le Ministère de l'Agriculture. Mon matériel de pulvérisation, quant à lui, est contrôlé régulièrement, comme une voiture, afin qu'il n'y ait pas de déperdition de produits inutile. Enfin pour connaître la pression des maladies, j'ai accès à un bulletin hebdomadaire sur la présence ou non de maladies (disponible pour tous sur le site de la DRAAF : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2020>)

Protéger la vigne est nécessaire. Le seul but est de permettre d'avoir une récolte saine et de qualité en septembre et ainsi vivre de notre métier.

Plus d'informations sur la viticulture, n'hésitez pas à nous téléphoner ODG Beaujolais et Beaujolais Villages 04 74 02 22 20

Droits et devoirs

Contrairement à d'autres activités économiques, les vignes sont à ciel ouvert. Cela ne signifie pas que c'est un domaine public. En effet, les vignes et la plupart des chemins de vignes sont des propriétés privées. Ne l'oubliez pas lors de vos marches ou autres activités extérieures. Restez attentif des engins viticoles peuvent être en train de travailler dedans. Ne laissez pas vos animaux de compagnie sans être attachés et ne laissez pas de déchets

Infos utiles

Le frelon asiatique

Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Ne vous attaquez pas à un nid seul ! La destruction de jour, le tir au fusil, l'utilisation d'une lance à eau ou l'utilisation du souffre sont à proscrire. Il est fortement conseillé de faire appel à des professionnels certifiés de la désinsectisation, équipés de protections et de matériel adapté pour travailler en hauteur.

Seuls les nids en activités situés à proximité des lieux de vie ou de loisirs (à moins de 10 mètres) nécessitent d'être détruits. A savoir donc sauf menace sur un bâtiment public (une école par exemple), les sapeurs-pompiers ne se déplacent pas pour les nids de frelons asiatiques. Certaines communes prennent en charge tout ou partie des frais de destruction. Le prix ? De 70 à 150 euros pour une intervention classique. L'article 18 de la loi du 23 décembre 1986 stipule que le coût des produits incombe au locataire, tandis que celui de la main-d'œuvre revient au propriétaire.

Quand détruire un nid ?

La destruction des colonies doit se faire le plus tôt possible au printemps et jusque mi-novembre. Le frelon asiatique étant diurne, les nids devront être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme.

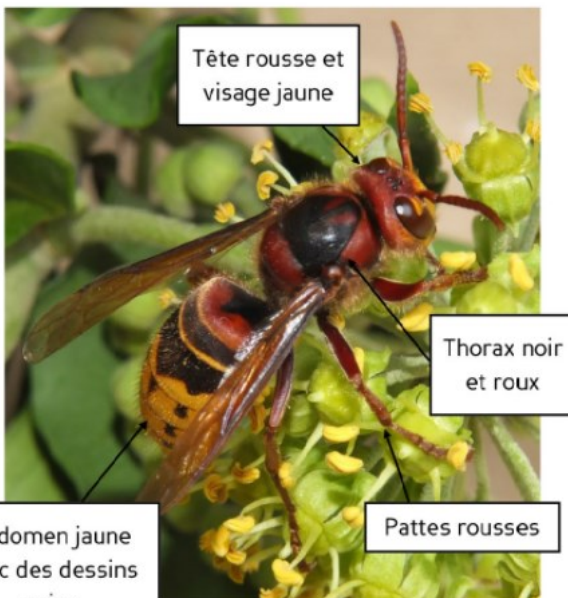
Comment détruire un nid ?

A ce jour, les meilleurs techniques de destruction utilisent une perche télescopique afin d'injecter de l'insecticide. Le nid est ensuite prélevé et détruit pour éviter que l'insecticide ne soit pas consommé par les oiseaux ou diffusé dans l'environnement. Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans insecticide à la tombée de la nuit, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en enfermant le nid dans un sac avant de le détacher et de tuer la colonie par congélation.



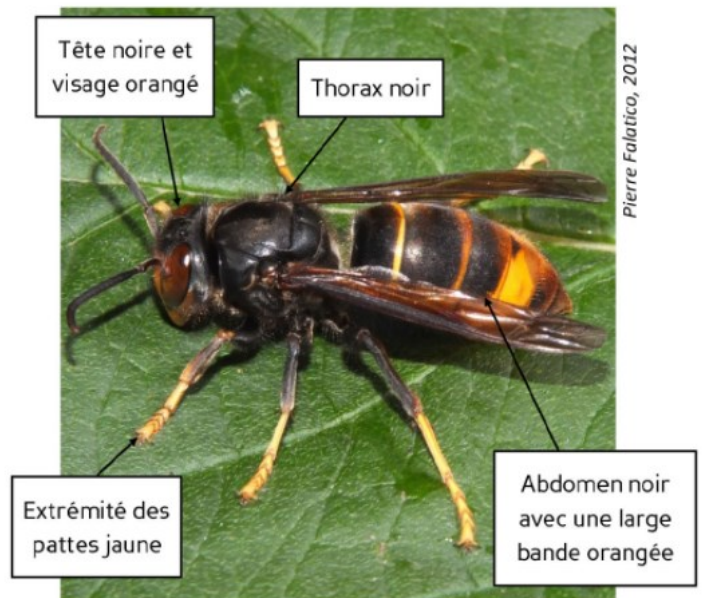
FRELON EUROPEEN *VESPA CRABRO*

Pierre Falatico, 2013



FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*

Pierre Falatico, 2012



Infos utiles

Pour toutes informations concernant :

- Géopark Beaujolais
- Le service des Impôts
- Le changement d'adresse sans déménager
- L'ambroisie
- Les violences intrafamiliales

Rendez-vous sur notre site internet :
<http://www.saintdidiersurbeaujeu.fr/>

Informations administratives

Pour vos démarches administratives, consulter le site Internet : <http://www.service-public.fr/> ou par téléphone au 3939.

Votre mairie : ☎ : 04.74.04.85.33

☎ : 04.74.04.84.33

✉ : mairie@saint-didier-sur-beaujeu.org

Horaires d'ouverture du secrétariat : mardi et vendredi, 9h-12h/14h-18h

Permanence du Maire : mardi et vendredi, 17h-18h

Site internet : <http://www.saintdidiersurbeaujeu.fr/>

Vos démarches	Où s'adresser ?	Pièces à fournir
<p>Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance, mariage ou décès</p> <p>Vous êtes né à l'étranger ⇨</p>	<p>⇨ Mairie du lieu où a été établi l'acte</p> <p>⇨ Service central de l'état civil de Nantes (ministère des affaires étrangères) 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • se présenter avec la carte d'identité ou le livret de famille • par correspondance : copie du livret de famille ou de la carte d'identité + enveloppe timbrée pour la réponse • sur le site Internet de votre mairie de naissance (si commune de grande taille) • demande d'acte à faire par courrier
<p>Carte Nationale d'identité (délai 2 à 3 mois)</p> <p><i>La durée de validité des CNI est de 15 ans (sauf pour les mineurs)</i></p> <p>⇨ si la CNI était encore valable au 1^{er} janvier 2014, sa durée de validité est prolongée de 5 ans</p> <p>⇨ en cas de voyage dans un pays européen, vérifier si le pays accepte votre CNI en l'état</p>	<p>Privilégier l'inscription préalable par internet via le site : https://ants.gouv.fr (Penser à imprimer le récapitulatif). Ou remplir l'imprimé cerfa retiré dans votre mairie. Prendre rendez-vous dans une mairie équipée « d'un dispositif de recueil » (digitalisation et numérisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 photos d'identité normalisées récentes • l'ancienne carte d'identité, même périmée • 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité ou de téléphone ou d'eau, avis d'imposition, quittance de loyer...) • nom, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur • le cas échéant : déclaration de perte ou de vol + 25 € en timbres fiscaux • en cas de 1^{ère} demande, de perte/vol ou si la carte est périmée depuis 2 ans : copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois (délivré par la Mairie du lieu de naissance) • en cas de divorce : copie du jugement

Informations administratives

<p>Passeport biométrique (délai 35 jours environ)</p>	<p>⇒ Mairies habilitées (se renseigner au préalable) ⇒ Mairie de Beaujeu : 04.74.04.87.75</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mêmes pièces que pour la CNI • timbres fiscaux : adultes : 86 €, valable 10 ans mineurs de moins de 14 ans : 17 € valable 5 ans mineurs de 15-17 ans : 42 € valable 5 ans • le passeport à renouveler
<p>Certificat d'immatriculation d'un véhicule</p>	<p>⇒ Garagistes agréés ⇒ Préfectures ou Sous-préfectures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • demande d'immatriculation • certificat de cession • copie de la Carte Nationale d'Identité • justificatif de domicile de moins de 3 mois • ancienne carte grise revêtue de la mention « vendu le ... » datée et signée par le vendeur • PV du contrôle technique (le cas échéant) • certificat de non gage (le cas échéant) • règlement du montant de la taxe due
<p>Recensement militaire (jeunes dès leurs 16 ans)</p>	<p>⇒ Mairie de votre domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • livret de famille • Carte Nationale d'Identité du jeune à recenser • justificatif de domicile de moins de 3 mois
<p>Inscription sur les listes électorales (à faire avant le 31/12 pour être inscrit l'année suivante)</p>	<p>⇒ Mairie de votre domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CNI • justificatif de domicile de moins de 3 mois • demande d'inscription à remplir
<p>Extrait du casier judiciaire</p>	<p>⇒ Casier Judiciaire National 44317 NANTES Cedex 3 ⇒ www.cjn.justice.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • formulaire cerfa n°10071*08 • copie de la CNI si né hors de France

Permanences

Mutualité sociale Agricole	www.msa01-69.fr	Chaque jeudi 13h30-16h30	Point Visio-guichet à la Maison du Rhône Beaujeu
CPAM	www.ameli.fr	Chaque mer- credi 13h30-16h30	
Pôle emploi	www.pole-emploi.fr	Chaque lundi 13h30-16h30	
Retraite CARSAT	3 ^{ème} mercredi du mois Tél 3960	14h-16h	Mairie de Beaujeu
FNATH Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés du Rhône	2 ^{ème} vendredi du mois	18h30-20h30	
Ordre des avocats du Barreau de Villefranche Consultations gratuites	2 ^{ème} mercredi du mois RDV au 0474650595	9h-12h	Maison du Rhône Beaujeu
Missions locales pour les 16/25 ans : recherche d'emploi, formation et soutien social	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois sur RDV au 0474061230	14h-17h	Ex - Communauté de Communes de la Région de Beaujeu Espace Ste Angèle Beaujeu
A.T.M.P. Association Tutélaire des Majeurs Protégés	Tous les mercredis	9h30-12h 14h-17h	
C.A.U.E point conseil d'architecture	2 ^{ème} mardi du mois sur RDV au 0472074455		



Téléphones utiles



Pompiers	18
SAMU (urgences)	15
Maison Médicale de Garde – Belleville-en-Beaujolais	04.72.33.00.33
Gendarmerie - Beaujeu	04.74.04.84.31
Centre anti poison de Lyon	04.72.11.69.11
Mairie	04.74.04.85.33
Ecole publique	04.74.04.84.13
Communauté de Communes Saône Beaujolais	04.74.66.35.98
Maison du Rhône - Beaujeu	04.74.69.51.63
Suez - Anse	04.74.67.25.60
Suez – Urgences 24h/24	0810 844 844
GRDF - Urgences sécurité gaz	0800 473 333
ERDF - Dépannage électricité	09 72 67 50 69
Trésorerie - Beaujeu	04.74.04.80.84
Office du Tourisme - Beaujeu	04.74.69.22.88



État civil 2019

NAISSANCES



Luka DINDELLI né le 1er février 2019
Lylou Ambre Maëlys CHEVAL née le 21 février 2019
Marius THION né le 7 Septembre 2019
Cairane LAVILLE née le 4 octobre 2019
Gabin JUGNET né le 19 octobre 2019
Baptiste ESPIN né le 25 octobre 2019

MARIAGES



Delphine Mélanie BASTIDES et Stéphane LAUBÉ, mariés le 13 avril 2019
Virginie GELIN et Laurent DUPRAZ, mariés le 20 juillet 2019

DECES



Joël Lucien GERMAIN, décédé le 7 avril 2019
Bernard Louis THION, décédé le 29 septembre 2019
Daniel Louis Lucien VUILLOT, décédé le 10 novembre 2019
Gilles Ernest VITTE, décédé le 16 novembre 2019

État civil 2020

NAISSANCES



Léo LACROIX né le 27 février 2020
Ethan Liam PARDON né le 27 mai 2020
Lino Alban VENTURINO MATHIEU né le 6 octobre 2020

MARIAGES



Constance Marie Delphine RIMAUD et Louis Marie Luc Edmond Alain DE CASABLANCA, mariés le 23 juillet 2020
Fanny Marie-Pierre SUCHET et Victorien GATY , mariés le 1er août 2020
Nathalie DUFFOUX et Cyril JUGNET, mariés le 14 novembre 2020

DECES



Gisèle PASSOT, décédée le 28 mars 2020
Evelyne Hélène FEVRIER, épouse CELLE, décédée le 8 décembre 2020

Calendrier des fêtes 2021

Nous aurions aimé vous présenter le calendrier des fêtes comme ce fut le cas lors des éditions précédentes de notre bulletin communal. Malheureusement, compte tenu de la situation sanitaire, nous sommes dans l'incapacité de vous confirmer le déroulement normal des manifestations ayant lieu chaque année.

Nous espérons cependant que nous pourrons partager très bientôt des moments de convivialité à nouveau.

De la part de tous les membres du conseil municipal, prenez soin de vous et de vos proches.





Conscrits de Saint Didier sur Beaujeu le 10 février 2019



Conscrits de Saint Didier sur Beaujeu le 9 février 2020